

(N° 123.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1919-1920

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1920 (1)

Tableau XVIII. — Voies et Moyens.

Rapport de la Commission des Finances.

Présents : MM. DE SADELEER, président; LIEBAERT, LEPREUX, le vicomte DESMAISIÈRES, EMPAIN et le baron DE MÉVIUS, rapporteur.

MESSIEURS,

Bien que, postérieurement aux déclarations faites par l'honorable Chef du Cabinet, lors de l'examen de ce budget à la Chambre, déclarations nous faisant espérer d'arriver à un équilibre budgétaire, les prévisions de dépenses du budget ordinaire ont été augmentées tant du fait de la Chambre que des amendements gouvernementaux, de plus de 631 millions et portées au total de fr. 2,787,872,671-89, nous sommes encore en droit d'espérer que l'honorable Ministre des Finances parviendra à maintenir cet équilibre si nécessaire à notre crédit et à nos finances.

Si nous admettons, ce qui a été également le système financier d'autres gouvernements et qui a été admis par la Chambre, que des recettes telles que celles qui sont inscrites comme recettes exceptionnelles (articles 66 à 70) ne doivent pas être considérées comme recettes extraordinaires, diminuant le déficit de l'extraordinaire, et puissent être inscrites à l'ordinaire, en ajoutant le rapport probable des bénéfices exceptionnels, rapport qui n'a pas été chiffré mais sera incontestablement très considérable, nous avons quelques raisons de considérer le budget

(1) Budget, n° 120.

(2)'

comme équilibré pour 1920. Et ce avec d'autant plus de raison que l'estimation de nombre d'articles notamment : de l'article 7, Douanes ; de l'article 8, Accises ; de l'article 13, Successions ; des articles 17 et 28, Amendes de condamnations ; de l'article 66, Impôt sur les bénéfices de guerre, etc., peut être considérée d'après les prévisions et d'après les résultats obtenus pendant les premiers mois de l'exercice, comme très inférieure à la réalité. Félicitons-nous, après la tourmente passée, de pouvoir constater pour cette année cet heureux résultat et espérons que nos gouvernants auront à cœur de ne pas épuiser tous les crédits qui leur sont alloués et d'améliorer encore, par des bonis possibles, les prévisions de notre budget ordinaire et notre situation financière. C'est un devoir pour eux d'en agir ainsi vis-à-vis des charges accablantes qui vont peser sur nos concitoyens, dont beaucoup en ignorent la gravité, ainsi que devant le grand inconnu que présentent naturellement l'instauration d'un régime fiscal radicalement nouveau et la variabilité des conditions économiques.

Les recettes exceptionnelles devant faire face non seulement aux dépenses extraordinaires normales, mais aux dépenses anormales : résultats de faits exceptionnels ; liquidation de cinq années sans précédentes ; premiers pas vers la restauration nationale, ne pourrait se chiffrer en équilibre, toute notre situation financière extraordinaire dépendant du remboursement des 7 milliards 1/2 de mark et de la somme à recevoir de l'Allemagne pour les réparations et dommages subis de son fait et qu'elle a reconnus devoir réparer intégralement. Il serait donc impossible, avant de connaître le résultat de la Conférence de Spa, d'apprécier sainement et exactement le présent et l'avenir de nos finances nationales ; peut-être nous sera-t-il possible de le faire dans le rapport et lors de la discussion du budget général ; d'ici là, ayons confiance dans nos grands Alliés et dans nos défenseurs à la Conférence pour faire reconnaître ou revendiquer hautement d'imprescriptibles droits.

A l'unanimité, votre Commission vous propose l'approbation du Budget des Voies et Moyens.

Le Rapporteur,
Baron DE MÉVIUS.

Le Président,
L. DE SADELEER.